

RAPPORT au CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 22 juin 2026

A - Finances et Solidarité Territoriale

COMPTE ADMINISTRATIF des DEPENSES et des RECETTES du DEPARTEMENT Exercice 2025

Le Compte Administratif des dépenses et des recettes du Département, pour l'exercice 2025, vous est présenté dans un fascicule séparé.

I – Les dépenses du Compte Administratif 2025

Les dépenses totales de l'exercice 2025 des sections d'Investissement et de Fonctionnement sont réalisées à hauteur de 319.548.451,07 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Véritable empreinte de la politique menée par notre Assemblée, le Compte Administratif (CA) traduit les efforts poursuivis par notre collectivité au bénéfice de l'ensemble des habitants de l'Indre, des acteurs publics et privés conformément aux engagements pris lors du vote des budgets.

Le Département a de nouveau fait le choix de l'action et de l'innovation et continue à jouer pleinement son rôle dans l'accompagnement des publics les plus fragiles et dans l'équipement et l'attractivité de son territoire.

Ainsi, notre collectivité met en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation de ses missions primordiales en faveur des solidarités humaines et territoriales sur l'espace départemental.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 227.315.544,27 € et les restes à réaliser s'élèvent à 103.200,20 € correspondant en particulier à des subventions dont le versement n'a pas été demandé avant la fin de l'exercice.

Avec un taux d'exécution qui s'élève à 94,6 % (hors provisions), les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une quasi-stabilité (- 0,02 %, soit - 37 K€), qui résulte de la croissance des dépenses du domaine social amoindrie par l'absence de constitution de provision. Hors provisions, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,2 %, soit + 4,9 M€.

Le Département de l'Indre a poursuivi en 2025 sa forte mobilisation pour accomplir prioritairement ses missions sociales en faveur des plus jeunes comme des plus âgés, des personnes souffrant de handicap et des personnes fragilisées ou en situation de précarité, missions auxquelles nous sommes très attachés.

Le volume de crédits consacré au secteur social augmente significativement, à hauteur de 6 M€, passant de 156 M€ en 2024 à 162 M€ en 2025, à comparer à une hausse de 5 M€ en 2024. Représentant plus de 71 % du budget de fonctionnement, l'ensemble des dépenses consacrées aux solidarités humaines permettent d'apporter une réponse aux besoins de chacun pour lutter contre les inégalités et contribuer au mieux-vivre et au mieux-être des Indriens.

La dynamique du budget dédié aux politiques sociales s'observe dans tous les domaines de l'action sociale : celui des personnes âgées avec notamment le versement de l'APA et les frais de séjours en établissements, celui des personnes touchées par le handicap avec le versement de la PCH, celui des personnes en difficulté avec le versement de l'allocation du RSA et enfin celui consacré à l'enfance et à la famille.

Globalement, les dépenses liées aux trois Allocations Individuelles de Solidarité (APA, PCH et RSA) s'élèvent à 72,6 M€, en hausse de 5,2 % avec une progression plus soutenue pour l'APA. Par conséquent, le reste à charge est en forte progression de 4,4 M€ atteignant 40,5 M€ (contre 36,1 M€ en 2024) avec un taux de couverture qui se dégrade.

Par ailleurs, les dépenses de personnel et les charges à caractère général représentent respectivement 24 % et 7,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le Département a poursuivi en 2025 son objectif fondamental de couverture des risques pour la sécurité des personnes et des biens en apportant son soutien financier au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), avec un montant de contribution à hauteur de 8,8 M€.

Enfin, notre Département, acteur des politiques éducatives, culturelles, sportives, touristiques et environnementales, a su préserver ses interventions facultatives et volontaristes qui sont tout aussi essentielles au développement équilibré du territoire et au maintien de la cohésion sociale. En hausse de près de 5 % par rapport à 2024, le monde associatif et le secteur public se sont vu attribuer un montant global de subventions de 4,8 M€.

En investissement, les dépenses réelles atteignent 60.910.032,34 €. Hors dette, elles s'élèvent à 60.087.867,69 € avec un taux d'exécution qui atteint 74 %. Les restes à réaliser s'élèvent à 12.100,80 €.

La politique départementale d'investissement s'intensifie avec + 12 % de crédits injectés dans l'économie locale, soit un volume de 6,4 M€ supplémentaires par rapport à 2024, contrairement à la tendance nationale. En effet, selon Départements de France, les investissements départementaux seraient en recul de - 10 %.

L'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale (OFGL) et la Cour des Comptes relèvent également un net repli des dépenses d'équipement des Départements.

Notre Assemblée fait le choix d'accentuer ses investissements nécessaires pour les routes, les collèges, les projets des communes ou la transition écologique pour répondre aux risques climatiques à venir.

Avec plus de 60 M€ de crédits exécutés (hors dette), l'exercice 2025 marque une année record des investissements qui permettent de renforcer et d'améliorer la qualité des services publics. Ils confirment la volonté d'un niveau d'équipement durable et toujours soutenu au profit des citoyens, des acteurs publics et privés de l'Indre.

Les subventions versées aux tiers, notamment aux Communes, tiennent une place importante dans nos investissements à hauteur de 15,5 M€, enregistrant une croissance de + 22 %.

Ainsi, le Département, pour contribuer au développement de son territoire, intensifie ses interventions volontaires dans les domaines de l'aménagement, l'animation, la culture, le sport, l'environnement et l'attractivité.

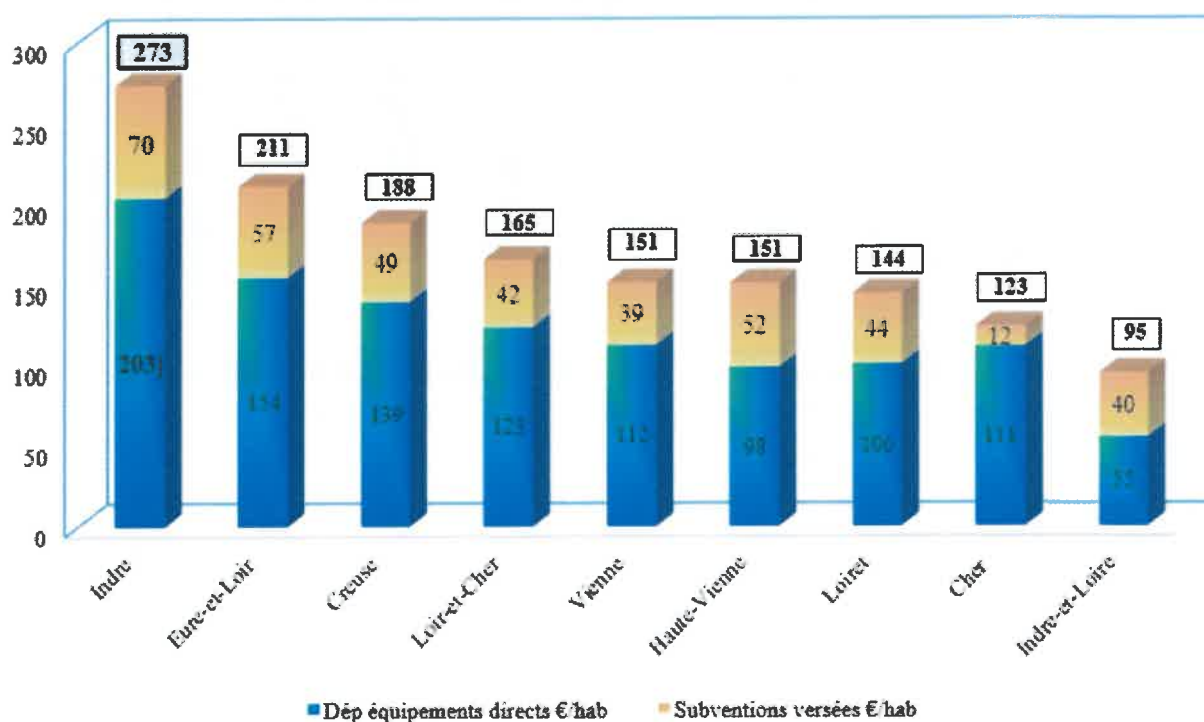
Avec un ratio « subventions versées en € par habitant » qui atteint 70, l'Indre est en tête des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage progressent de 9 % pour atteindre un volume de 44,4 M€. Elles concernent en particulier un investissement de 38,9 M€ de travaux dont 25,9 M€ en faveur du réseau routier, 8,2 M€ à destination des travaux dans les collèges et 1,6 M€ au titre des voies vertes.

Le ratio des dépenses d'équipements directs par habitant s'élève à 203 €/hab et place l'Indre en première position des Départements limitrophes et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

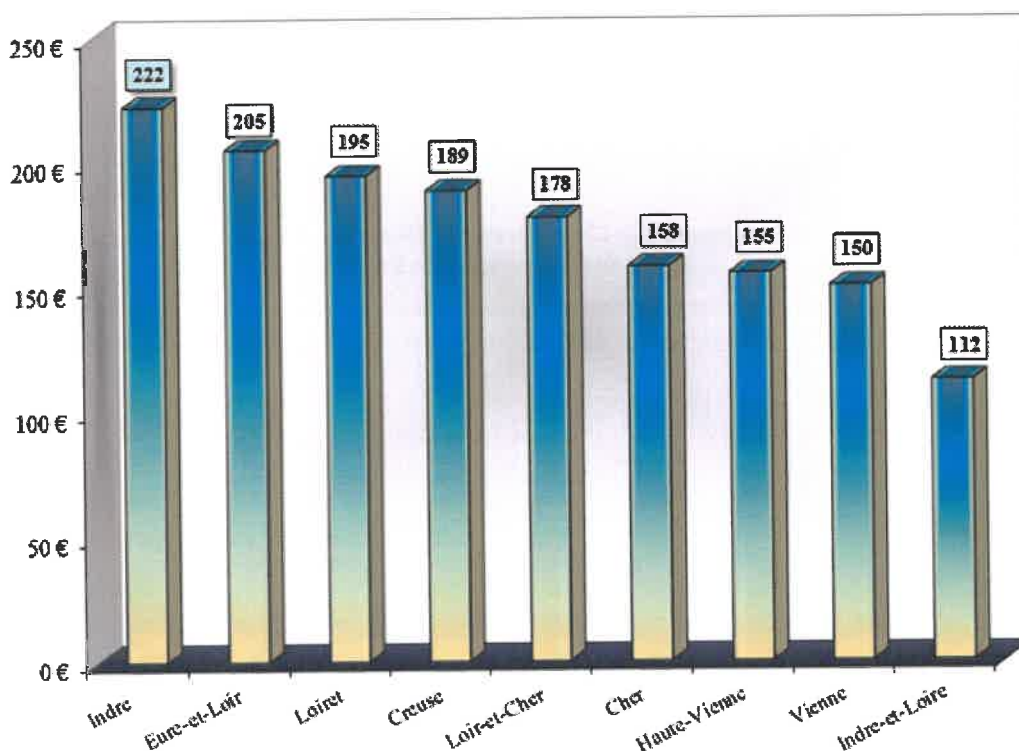
Par conséquent, le ratio des dépenses d'équipements (directs et indirects) poursuit sa croissance pour atteindre 273 €/habitant et demeure le ratio le plus élevé des Départements limitrophes de l'Indre et des Départements de la Région Centre-Val de Loire.

Dépenses d'équipement 2025 en €/hab des Départements de la Région Centre-Val de Loire et des Départements limitrophes de l'Indre



De même, sur la durée, le ratio moyen 2021-2025 des dépenses d'équipement par habitant atteint 222 € et demeure le plus élevé des Départements limitrophes de l'Indre et des Départements de la région Centre-Val de Loire.

Moyenne 2021-2025 des dépenses d'équipement des Départements de la Région CVL et des Départements limitrophes de l'Indre en €/hab



Plus que jamais en 2025, notre Département a tenu ses engagements en accentuant ses investissements avec une priorité donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux de notre territoire pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité,
- à la qualité de vie de nos collégiens pour que grandir et apprendre dans l'Indre soit une chance,
- à la sécurité de nos habitants via notre financement volontaire et exceptionnel en faveur du SDIS,
- au soutien volontaire du secteur communal, essentiel pour le financement et la réalisation de leurs projets d'investissement,
- à l'accompagnement du Syndicat Mixte RIP 36 dans le projet « Territoire Connecté et Durable » dans le cadre de notre Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique,
- à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique.

Ainsi, le Département fait des solidarités territoriales son objectif majeur en consolidant ses interventions en faveur de l'aménagement équilibré et de l'attractivité de l'ensemble du territoire indrien.

II – Les recettes du Compte Administratif 2025

La réalisation des recettes de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2025 est de 341.106.084,64 € en mouvements budgétaires (ordre + réel).

Les recettes réelles de fonctionnement ressortent à 268.554.526,20 €, enregistrant une hausse de 2 % par rapport à 2024, principalement en raison de l'augmentation de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) et des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) qui ont retrouvé une dynamique sur l'année 2025.

Concernant les DMTO, qui représentent 6,5 % des recettes réelles de fonctionnement, il est à noter que le Département de l'Indre a poursuivi en 2025 la stabilité du taux minimal de 3,8 % pour maintenir une politique fiscale avantageuse en faveur de l'accession à la propriété de ses habitants.

Avec les pertes successives des produits de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), les impôts locaux ne sont plus constitués que de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Compte tenu des réformes fiscales, les fractions de TVA constituent désormais une des principales ressources des Départements et les exposent davantage à la conjoncture économique. Les fractions de TVA représentent près de 21 % des recettes départementales de l'Indre en 2025.

Compte tenu du gel décidé en Loi de finances pour 2025, le produit issu des fractions de TVA n'a pas évolué par rapport à 2024. La croissance de la TVA n'aura été une sécurité qu'à court terme : gel en 2025, progression ralentie en 2024 à + 1,2 % contre + 2,8 % en 2023.

Les ressources issues des deux fonds de péréquation, le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) et le fonds national de péréquation des DMTO, qui s'élèvent à 19,9 M€, sont en recul de 3,2 %.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), celle-ci présente une évolution de + 1,3 % compte tenu de la part péréquation réservée aux collectivités les plus défavorisées.

En Investissement, les recettes réelles s'établissent à 41.228.683,98 €, cette dernière somme comprenant la dotation complémentaire mise en réserve de 15 M€ et la couverture du besoin de financement à hauteur de 10,5 M€.

Les principales recettes sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à hauteur de 6,4 M€ compte tenu des investissements réalisés l'année précédente, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Départemental (DSID) pour 2,7 M€ et de la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) figée à 1,2 M€, bien loin des crédits engagés par le Département en faveur des collégiens.

Reflétant la capacité du Département à rembourser sa dette en capital et à autofinancer une partie de ses investissements, l'épargne brute s'élève, en 2025, à 41,2 M€.

Ainsi, l'épargne, additionnée aux ressources propres, permet l'autofinancement intégral des dépenses d'investissement. En conséquence, il n'est pas fait appel à l'emprunt sur l'exercice 2025.

Le Compte Administratif 2025 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 62 M€ qui permet d'alimenter notre trésorerie sur les 2 premiers mois de l'année.

Il permet également d'assurer une capacité d'autofinancement des investissements à venir, et plus particulièrement la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), l'important chantier de restructuration du collège de Buzançais, le financement de la reconstruction du Foyer de l'Enfance et les subventions attribuées dans le cadre des différents fonds thématiques à guichets ouverts, pour lesquels le Département s'est engagé encore en 2026.

Les principaux mouvements budgétaires (réels + ordre) s'établissent de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total budgétaire
Recettes réalisées 2025	65.583.725,66	275.522.358,98	341.106.084,64
<i>Dont 1068</i>			
- Couverture du besoin de financement	10.473.285,27		10.473.285,27
- Dotation complémentaire en réserve	15.000.000,00		15.000.000,00
Recettes réalisées 2025 hors 1068	40.110.440,39		315.632.799,37
Dépenses réalisées 2025	69.804.775,30	249.743.675,77	319.548.451,07
Résultat de l'exercice 2025	- 4.221.049,64	25.778.683,21	21.557.633,57
Résultat antérieur reporté	-10.473.285,27	50.947.207,59	40.473.922,32
Résultat cumulé	-14.694.334,91	76.725.890,80	62.031.555,89
Solde d'exécution 001 (à inscrire au BS 2026)	-14.694.334,91		
Résultat à affecter au BS 2026		76.725.890,80	
Solde des restes à réaliser 2025 sur 2026	-12.100,80	-103.200,20	-115.301,00

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le paragraphe 7 du chapitre 1^{er} du titre III, tome II, de l'instruction budgétaire et comptable M 57 qui dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Conseil départemental sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant

le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production, par le comptable public, du Compte de Gestion,

DECIDE :

Article 1^{er}. - La réalisation des dépenses budgétaires est de 319.548.451,07 €.

Article 2. - La réalisation des recettes budgétaires est de 341.106.084,64 €.

Article 3. - Le Compte Administratif de 2025 est adopté ainsi que les documents figurant en annexe.

Frédérique MERIAUDEAU